

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/335

Objet : Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) au titre de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 34⁽¹⁾
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 9
Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/335

Objet : Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) au titre de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

Environnement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-1 du CGCT

VU les statuts du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) et notamment son chapitre 3 - article 9.1 relatif à la composition du syndicat,

VU la délibération du comité syndical du SMOYS en date du 24 septembre 2015 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022/241 en date du 30 juin 2022 approuvant le principe de transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SMOYS,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie et Ecologie en date du 15 novembre 2023,

CONSIDERANT que les statuts du SMOYS prévoit que « *Tout EPCI et tout syndicat mixte adhérent du syndicat au titre d'une compétence statutaire autre qu'une compétence historique [...] est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées* »,

CONSIDERANT que le délégué titulaire et le délégué suppléant peuvent être élus par l'assemblée délibérante sans recourir au scrutin secret dès lors que le Conseil municipal a approuvé cette modalité à l'unanimité,

CONSIDERANT les candidatures présentées, à savoir :

- Monsieur Gilles MELIN en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur Serge MERCIECA en qualité de délégué suppléant,

2023/

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE

DESIGNE A L'UNANIMITÉ pour représenter la collectivité de Ris-Orangis au sein du Comité syndical du SMOYS :

En qualité de délégué titulaire : Monsieur Gilles MELIN

En qualité de délégué suppléant : Monsieur Serge MERCIÉCA

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **29 NOV. 2023**

Publié le : **29 NOV. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

2023 11 29
2023 11 29